

Image not found or type unknown



Contre enquête après une enquête sociale

Par **Jam**, le **18/06/2008 à 13:38**

bonjour, rnrnEst-ce que l'on peut demander une contre enquête ou un complément d'enquête sociale, quand on estime que le rapport manque d'objectivité ?rnrnrnmerci

Par **jeetendra**, le **18/06/2008 à 15:04**

bonjour, vous avez le droit de réclamer au juge aux affaires familiales une contre enquête sociale si vous n'êtes pas satisfait des conclusions de l'enquête sociale rendue, mais il me semble que ce sera à vos frais, voir article 373-2-12 du Code Civil, cordialement